

Service d'entretien / ménage

Recommandations générales

▪ A destination de tous :



Se laver très régulièrement les mains



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Tousser ou éternuer dans votre coude ou dans un mouchoir

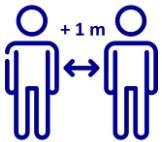


Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Porter un masque si :

- vous avez des symptômes (masque chirurgical),
- si vous êtes en bref contact avec des personnes ayant des symptômes (masque chirurgical),
- si votre activité nécessite d'être en contact rapproché (moins d'un mètre) avec une personne (masque « barrière » en tissus).

Dans tous les cas, bien respecter les consignes de sécurité pour mettre et retirer le masque et en changer régulièrement



Rester à plus d'un mètre de distance les uns des autres



▪ A destination des employeurs :

Article L4121-1 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L.4161-1 ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. ».



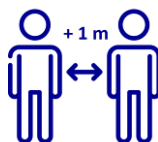
Afficher les schémas gouvernementaux sur les gestes barrières et les comportements à adopter en cas de symptômes



Fournir aux agents un moyen de se laver les mains (savon, solution hydro-alcoolique)



Fournir aux agents les équipements de protection individuelle adaptés



Limiter les réunions internes et faire strictement respecter les mesures de distanciation pour les réunions nécessaires



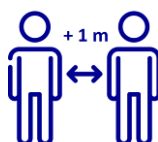
Rappelez aux « télétravailleurs » certains éléments afin de garantir leur sécurité et protéger leur santé (voir fiche dans boîte à outils)



Demander aux agents de signaler, le plus tôt possible, toute apparition de symptômes



Prendre régulièrement des nouvelles des agents en « télétravail » ou en arrêt de travail



Organiser les locaux de manière à ce que les mesures de distanciation sociale soient respectées, mais éviter de placer les agents en situation de travail isolé (hors de vue ou de voix)



Afficher les informations liées à une réorganisation de l'accueil du public à l'entrée des sites, ainsi que le rappel sur les gestes barrières.



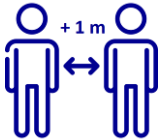
Veiller à ce que les règles de sécurité de base soient toujours respectées (port des EPI, respect des consignes de sécurité...)



Mettre des masques en nombre suffisant à disposition des agents et les informer sur la façon de les utiliser.

▪ A destination des agents :

Article L. 4122-1 du code du travail : « conformément aux instructions qui lui sont données par l'employeur, il incombe à chaque travailleur de prendre soin, en fonction de sa formation et selon ses possibilités, de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail ».



Suivre rigoureusement les mesures barrières et de distanciation sociale



Rendre compte, le plus tôt possible, de toute apparition de symptôme à votre supérieur hiérarchique



Rendre compte de toute situation à risque à votre supérieur hiérarchique afin d'adapter les mesures de prévention



Si le port de gants à usage unique est nécessaire : il est impératif de se laver les mains avant de les mettre et après les avoir retirés. Il faut également les changer régulièrement



Continuer de respecter les règles de sécurité habituelles (port des EPI, respect des consignes de sécurité...)

Porter un masque en fonction de la situation ET si la distanciation sociale ne peut pas être respectée. Il en existe actuellement trois sortes pour se protéger contre le COVID-19 dont :

- Le masque chirurgical : il protège contre le virus mais permet également d'éviter de contaminer les autres lorsque l'on est malade. Il est suffisant dans la plupart des situations pour se protéger efficacement.
- Les masques « barrières » (en tissus) : il s'agit de masques anti-projections, avec des performances adaptées au domaine non médical. Ces masques apportent un complément de protection vis-à-vis du coronavirus mais doivent nécessairement s'accompagner du respect des gestes barrières.



Les masques chirurgicaux sont à usage unique et doivent être changés régulièrement. S'agissant des masques « barrières », ils peuvent être réutilisés dans le respect des prescriptions des fournisseurs.

Recommandations particulières

Préparer :

- **La relation à l'utilisateur :**
 - **Respecter strictement les gestes barrières** (ne pas serrer la main, éviter les embrassades) et les mesures de distanciation sociale.

- **L'organisation du travail :**
 - **Établir un plan de nettoyage** avec périodicité et suivi : surfaces de travail, équipements de travail, poignées de portes et boutons, plus généralement de tout objet ou surface susceptible d'avoir été contaminé (en contact avec les mains...), des équipements de travail partagés (dont les EPI à dotation collective), collectifs (machines à café, photocopieurs...),
 - **Prioriser les locaux à nettoyer** (locaux de passage, collectifs, sanitaires...),
 - Si possible, **laisser les portes ouvertes** pour éviter les contacts avec les poignées de portes et à condition que cela n'empêche pas de réguler les flux d'entrée dans le local,
 - Mettre en permanence à disposition à proximité des postes de travail, y compris des vestiaires et salles de pauses, des consommables : **gel hydro-alcoolique, lingettes, savons, essuie-tout, sacs-poubelle,...**
 - **Organiser le travail en attribuant à chaque agent une zone de travail** avec équipements de travail attribués,
 - **Attribuer**, dans la mesure du possible, **des outils de travail individuels** en utilisant un marquage spécifique pour chacun. En cas d'impossibilité, le matériel doit être désinfecté avant et après chaque utilisation par un agent différent,
 - **Transmettre les consignes par téléphone, SMS ou e-mail ou notes écrites**,
 - **Éviter ou reporter**, dans la mesure du possible, **la réalisation de travaux dangereux**,
 - Rappeler aux agents **l'importance du port des EPI** (notamment la blouse) et du respect des consignes de sécurité,
 - **Prévoir un lieu dédié à la désinfection du matériel**,
 - **Anticiper les commandes d'EPI** et de produits afin d'assurer un approvisionnement continu en EPI et de limiter les déplacements professionnels.

- **Vestiaires :**
 - **Aérer régulièrement les vestiaires**,
 - Prévoir une **arrivée différée des salariés** pour permettre à chacun de **se changer individuellement** dans le vestiaire (avec aménagement d'un lieu d'attente) ou créez un vestiaire temporaire pour chaque salarié,
 - Prévoir un contenant à usage unique par salarié pour transporter ses vêtements sales,
 - Prendre une douche en fin de poste et repartir avec sa tenue civile.

Réaliser :

- **Aérer régulièrement les locaux,**
- **Adapter les temps de pause** et prévoyez une rotation de façon à ce que l'ensemble du personnel ne prenne pas sa pause en même temps et que les mesures de distanciation sociale puissent être respectées,
- **Prendre les repas en horaires décalés** et, à défaut, avec respect d'un mètre minimum de distance à table et sans face à face ; définir le nombre de personnes qui peuvent déjeuner ensemble et ne laisser que le nombre de chaises suffisant avec un marquage au sol de l'emplacement de la chaise ; éviter les bancs et les chaises à roulettes pour éviter les rapprochements,
- **Réaliser le nettoyage de la salle de pause,** de toute surface ou équipement en contact avec les mains après chaque pause par l'utilisateur.
- **Se laver les mains à** chaque fois que l'on enlève un EPI : gants, lunettes, combinaisons, masque, etc...

Vérifier :

- **Veiller au suivi du plan de nettoyage existant dans la collectivité,**
- **S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables** (gel hydro-alcoolique, lingettes, savons, sacs-poubelle, gants...),
- **Évacuer les déchets régulièrement,**
- **Vérifier le nettoyage régulier des sanitaires,** au moins deux fois par jour, et en permanence s'assurer de la présence de savon et d'essuie-mains jetables / de sèche-mains électrique,
- **Prendre régulièrement des nouvelles de l'état de santé** (symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) des agents.